

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER DU PILEU

Lundi 23 mars 2015
Maison de quartier Gérard Philipe

Version N°3 du 13 mai 2015

Présents : Mme Denise ANDRIEU, Mme et M. DE PONTFARCY, Mme Giselle DURELLE, M. Denis FELICITE-ZULMA, M. Patrice GADENNE, Mme Claude GUERNIOU, Mme et M.GUILLEMOT, M. Gilles GUILLON, M. Jean-Louis HANOUILLE, M. Pierre HERVY, Mme

Compte rendu validé par le Conseil de quartier

Conseil de quartier LE PILEU

Catherine KRAFFT, Mme Renée LE BORGNE, Mme et M. LETOURNEL, Mme Nicole MISKIEWICZ GRIMALDI, M. Michel MORISSET, M. Xuân Dan NGHIEM, M. Bernard NICOLAS, Mme et M. SOLOVIEFF, Mme Geneviève TARDIEU, M. Stéphane TARGE, Mme Catherine-Lan VENTURA, Mme Brigitte TARGE, M. Thierry CORDONNIER, Mme Monique DELETRE, M. René AUTISSIER, M. Claude MARTINEZ

Elus :

- Mme Régina Lahutte, Monsieur Guillaume Caristan, M. Leonardo Sferrazza
- M. Gilles Cordier (arrivé en fin de séance du conseil)

Services Municipaux : service Démocratie Locale et vie des quartiers :

- Mme Nadine Traineau (remplace M. Marc Carpentier, absent)

Président de séance : M. Hervy,

Secrétaire de séance : M. Solovieff.

En préambule à la réunion Mme Lahutte prend la parole :

"J'ai le regret de vous annoncer le décès de Monsieur Ascione Roger survenu la semaine dernière et dont les obsèques ont eu lieu ce vendredi 20 mars au Funérarium de Longjumeau. Message qui m'a été adressé par sa fille Christine.

Monsieur Ascione était un membre assidu de ce Conseil de Quartier du Pileu depuis sa création. Il en a présidé quelques-uns et a été également de nombreuses fois secrétaire de séance.

Je souhaitais au nom de ce conseil de quartier et de la municipalité rendre hommage à son implication forte dans le quartier. Il a participé à de multiples groupes de travail, tels que SPTC, plan de circulation, rédaction de la première charte dont il était l'un des signataires, la commission « Lamartine-Flammarion »

La municipalité adresse ses sincères condoléances aux membres de sa famille et à ses proches éprouvés. Elle le remercie de son dévouement sincère et désintéressé au profit des Pileusiens."

Lors de la dernière réunion du conseil de quartier en décembre dernier, aucun ordre du jour n'ayant été arrêté pour ce conseil, M Caristan propose de traiter les points suivants :

Compte rendu validé par le Conseil de quartier

**Réunion du LUNDI 23 MARS 2015
Version N°3**

Conseil de quartier LE PILEU

1. Les nouvelles modalités de fonctionnement du conseil de quartier
2. Approbation du compte rendu du conseil du 10 décembre 2014
3. Réponses aux questions posées au dernier conseil
4. Questions diverses
5. Ordre du jour et date de la prochaine réunion

1. M. Caristan commente le diaporama de présentation du nouveau fonctionnement des conseils de quartiers.

La nouvelle charte a été élaborée avec une centaine de Palaisiens tout au long des vingt réunions de travail des quatre commissions. La présentation de la charte et sa signature en réunion publique le lundi 2 février 2015 ont permis d'en dresser les grandes lignes. Une présentation plus opérationnelle du nouveau mode de fonctionnement est faite auprès de chacun des conseils de quartier, afin de pouvoir en discuter en plus petit comité et dans un format facilitant l'interactivité et le dialogue.

1.1. Nouvelle cartographie des quartiers :

Passage de 7 à 5 quartiers, des règles souples mais pas de chevauchement possible. Le quartier du Pileu est quasiment sans changement.

Nouvelle gouvernance :

Les rédacteurs de la charte ont souhaité un système très ouvert, sans hiérarchie, sans rigidité et avec des fonctions bien définies par objectif.

- 1.2. Le Président de séance a aussi pour rôle d'être l'interlocuteur de la municipalité jusqu'à la réunion suivante sur les questions concernant l'ordre du jour et le compte rendu.

De nouvelles modalités de pré-validation du compte rendu seront mises en œuvre avant l'approbation en conseil.

1.3. L'Adjoint au maire chargé de quartier.

En l'occurrence Mme Régina Lahutte est l'adjointe chargée des quartiers du Pileu et des Garennes (mais aussi déléguée petite enfance et famille). Elle est l'interlocutrice privilégiée du conseil de quartier et verra en mairie tous les dossiers qui concernent le Pileu. Ainsi pourra-t-elle informer le CQ en amont de la réalisation de certains projets, collecter les remontées d'information et centraliser les problèmes.

M Sferrazza confirme son souhait que les problèmes de voirie, d'assainissement, d'espace public soient adressés au référent du quartier.

1.4. Le service dédié :

Compte rendu validé par le Conseil de quartier

Conseil de quartier LE PILEU

Le service Démocratie locale et vie des quartiers (animé par Marc Carpentier) est l'interlocuteur du conseil de quartier pour toute question liée à son fonctionnement

1.5. Le travail en commissions thématiques :

Poursuivre sur la lancée de ce qui existe déjà afin de permettre un travail en profondeur, soutenu sur plusieurs réunions, bénéficiant du soutien des services municipaux.

La commission rend compte au conseil de quartier pour approbation et transmission aux élus référents.

Un rapporteur de commission facilitera la communication montante et descendante avec la municipalité et les services et pourra être aussi invité aux différentes réunions qui le concernent.

1.6. Secrétariat de séance :

Pour simplifier, raccourcir les délais de transmission et faciliter la réflexion de tous, il est proposé de confier à un agent du service Démocratie locale et vie des quartiers la rédaction d'un « brouillon » de compte-rendu (modalité mise en œuvre lors de la tenue des commissions de réflexion de la nouvelle charte).

Brouillon envoyé rapidement aux membres présents lors de la réunion du conseil de quartier avec un délai précis pour réagir.

Compilation des remarques et demandes par le service, rédaction d'un projet de compte rendu en collaboration avec le président de séance.

Diffusion à tous les membres du conseil de quartier, validation finale pour présentation et approbation au prochain conseil.

Diffusion du projet de CR (avant approbation finale) via les panneaux d'affichage, l'encart sur le site internet de la ville et le site propre du conseil de quartier.

Débat :

Q : Pour les personnes qui n'ont pas accès à internet, l'envoi papier sera-t-il maintenu ?

R : Pour des raisons économiques et écologiques, l'envoi par mail est privilégié et ne sera plus doublé par l'envoi postal, par contre les personnes qui le souhaitent continueront d'être informées par courrier.

Proposition de vérifier les informations de la liste d'émargement et d'ajouter la mention « papier » en regard de son nom dans ce cas.

Les membres présents ou représentés du conseil de quartier du Pileu approuvent par vote à mains levées cette proposition.

Compte rendu validé par le Conseil de quartier

**Réunion du LUNDI 23 MARS 2015
Version N°3**

1.7. Budgets du conseil de quartier

1.7.1. Budget de fonctionnement

D'un montant de 200 à 500 € il donnera au conseil de quartier les moyens de mettre en œuvre des actions de communication vers les habitants comme l'organisation de petit-déjeuner débat le samedi matin par exemple, mais aussi de financer le site internet propre (www.cq-pileu.fr).

Administré librement par le conseil de quartier et mis en œuvre par une commission « ad-hoc » il sera géré par le service démocratie locale et vie des quartiers qui délivrera, après examen, et au vu de la validation par le conseil, les bons de commande idoines au rapporteur de la commission.

Q : La fête des voisins relève-t-elle de ce budget de fonctionnement ?

R : Pas du tout, il s'agit d'une action directement prise en charge par la ville.

1.7.2. Budget d'investissement

Quoique plus complexe que le budget de fonctionnement, le budget d'investissement des conseils de quartier doit permettre de faire remonter le plus directement possible les besoins du quartier sous forme de projets déjà partiellement élaborés.

Une ligne de 50 000 € a été réservée pour l'ensemble des 5 quartiers soit 1% du budget d'investissement de la ville pour 2015.

Ce choix de mutualiser les montants plutôt que d'affecter 10 000 € à chaque conseil nécessitera sans doute un arbitrage suivant les montants demandés et le respect de l'équité entre quartiers.

Les projets d'investissement proviendront des choix et décisions des conseils de quartier.

Le budget de la ville sera voté en avril, les dépenses devront être effectuées avant la fin de l'année ce qui implique un délai assez court pour les choix de projets cette année.

Compte tenu des circuits à mettre en œuvre M. Caristan propose un fonctionnement exceptionnel pour cette année :

La municipalité dressera une liste de projets d'investissements dédiés aux différents quartier (montant total d'environ 300 000 €) parmi lesquels devront être retenus un certain nombre à concurrence des 50 000 € affectables.

Une commission investissement, inter-quartiers sera chargée de ce travail et de la navette avec les conseils de quartier.

Compte rendu validé par le Conseil de quartier

Conseil de quartier LE PILEU

Première réunion de cette commission le 13 avril pour la présentation de son fonctionnement et pour retour au prochain conseil de quartier.

En tout trois séances de travail sont prévues : Présentation, Remontée des infos des CQ, choix des projets. Il faudrait que ce travail soit terminé pour le début de l'été, sinon le report en septembre des choix pourrait rendre difficile la réalisation effective des investissements avant la fin de l'année.

Le conseil de quartier du Pileu doit désigner ses représentants à la commission en question (de 2 à 4 personnes au choix). Les inscriptions seront closes à la fin du mois.

Débat :

Q : La liste proposée par la municipalité est-elle fermée ou est-ce que de nouveaux projets peuvent lui être présentés ?

R : Compte tenu des délais cela semble difficile mais pas du tout interdit, puisque ce sera le fonctionnement normal dès 2016.

Q : Sur quel budget municipal ?

R : Une partie réservée du budget d'investissement de la ville qui restera la seule gestionnaire de l'ensemble du budget en question.

Q : Si la totalité de ce budget n'est pas dépensée, y-a-t-il une possibilité de report sur l'enveloppe de l'année suivante ?

R : Impossible compte tenu des règles budgétaires des collectivités.

A cet instant du conseil, sont intéressés à participer à la commission inter-quartiers investissement : M et Mme Targé ainsi que M Félicité-Zulma

1.8. Modalités de communication sur les questions/réponses du CQ

Pour accélérer la transmission des réponses aux questions posées lors de la réunion du CQ, un tableau synthétique (malheureusement omis lors de l'envoi du projet de CR) reprendra les intitulés des questions et les réponses qui pourront être faites sans attendre la réunion suivante et circulera le plus rapidement possible.

La liaison avec le service démocratie locale et vie des quartiers se fera prioritairement via l'adresse mail suivante : conseildequartier@mairie-palaiseau.fr

Débat :

Compte rendu validé par le Conseil de quartier

Conseil de quartier LE PILEU

Q : Quelle liaison existera entre le site propre du quartier (www.cq-pileu.fr) et l'encart du site de la ville (<http://www.ville-palaiseau.fr/democratielocale/les-conseils-de-quartier/conseil-de-quartier-pileu.htm>)

R : Pas de liaison automatique, le service communication qui gère le site de la ville pourra mettre en ligne l'information qui lui sera adressée, en sus du panneau d'affichage dédié et d'une brève éventuelle dans Palaiseau Mag.

Précision de M. Gadenne qui gère le site du quartier : Merci de privilégier la remontée vers le site propre et d'alimenter la rubrique informations diverses.

Q : Pourra-t-on publier sur le site propre du CQ le brouillon de CR ?

R : Le brouillon n'étant diffusé en l'état qu'aux membres présents en réunion du CQ, il semble inopportun de le mettre en ligne. Par contre, dès lors qu'il a pris la forme de projet de compte rendu, sa diffusion la plus large est la bienvenue.

2. Approbation du projet de compte rendu du CQ du 10 décembre 2014

Intervention : la version 3 qui a été envoyée tout récemment ne reprend pas les remarques et demandes de modification pourtant envoyés et ne saurait donc être approuvée en l'état.

Il faut remplacer le terme statu quo par : « conservation de la situation actuelle » comme dans la lettre écrite par M le Maire. (courrier à annexer au CR)

Il faut aussi penser à mentionner le numéro de version dans l'en-tête ou le bas de page des CR qui circulent avant la version approuvée.

Le Compte rendu est soumis à l'approbation générale :

Les membres présents ou représentés approuvent ce compte-rendu sous réserve de la rectification susmentionnée.

3. Réponses aux questions de décembre :

Q1 : Stationnement rue de la Sablière entre la rue des 4 Chênes et l'avenue Schildge

R1 : Après réception du courrier du maire, situation inchangée, point final à ce dossier.

Q2 : Place PMR au niveau du square de la rue du Cottage

R2 : (intervention de M Cordier) : il n'y a aucune interdiction de stationner en face d'une place PMR, on laisse en l'état.

Intervention : une seule place PMR dans une rue à stationnement alterné, c'est peu logique.

Compte rendu validé par le Conseil de quartier

Conseil de quartier LE PILEU

R : Cette situation n'a pas posé de problème pour le moment.

Q3 : Il est demandé à la municipalité que tous les projets qui pourraient concerner le quartier du Pileu à commencer par l'étude du nouveau plan de circulation prennent en compte la géographie particulière du quartier et couvre les trois communes (Palaiseau, Igny et Massy). Il est demandé de réaliser l'étude du plan de circulation dans le quartier du Pileu en totale concertation avec les équipes municipales d'Igny et Massy ... et le conseil de quartier.

R3 : La demande a été faite auprès des communes limitrophes, il n'y a pas de planning précis pour l'instant. Il serait intéressant de lier ce point à celui de la zone 30 au Pileu. Ce dossier pourrait être pris en charge par une commission Circulation à créer.

Création de la commission Circulation approuvée par le CQ

Membres : M. Denis Félicité-Zulma , Mme Catherine Krafft, M. Claude Martinez, M. Hugues De Pontfarcy, M. Gilles Guillon, M. Marc Letournel, M. Bernard Nicolas, M. Patrice Gadenne (rapporteur)

Q4 : Carrefour rue des 4 Chênes X Rue de la Sablière très accidentogène

R4 : Créer une commission sécurité rue des 4 chênes

Création de la commission sécurité approuvée par le CQ

Membres : Mme Catherine Krafft (Rapporteur), M. Patrice Gadenne, M. Loïc Maulave

Intervention : le carrefour rue de l'effort mutuel, rue du cottage est rendu dangereux par la vitesse excessive des voitures qui descendent la rue du cottage et qui sont peu visibles au coin du square dont les claustras gênent la vue.

R : Un marquage au sol peut être très rapidement envisagé en liaison avec la commission ci-dessus.

Q5 : Stationnement de l'impasse de la Sablière

R5 : Une visite de terrain a eu lieu et un courrier a été adressé à tous les riverains.

Q6 : Carrefour Rue de Vauhallaan X Chemin de Vauhallaan

R6 : Les barrières ont été posées.

Intervention : la haie débordante sur le trottoir est toujours là et maintenant les barrières empêchent le passage, il est urgent d'intervenir.

R : Après mise en demeure du propriétaire, si la coupe n'est pas réalisée, la municipalité fera elle-même ce travail et enverra la facture au propriétaire (3 courriers).

Un rappel des règles de coupe des haies pourra être intégré à un prochain Palaiseau Mag.

Compte rendu validé par le Conseil de quartier

Conseil de quartier LE PILEU

Q7 : Stationnement fréquent d'un camion rue des Billancourtois (square du Pileu)

R7 : La pose de plots pour protéger le trottoir ne serait pas une solution suffisante si le camion dont il est question change d'emplacement de stationnement. Pour autant le stationnement des poids lourds est interdit à cet endroit, la police municipale pourra verbaliser.

Intervention : le camion rentre tard le soir et n'est donc pas présent aux horaires des rondes de la police, il faudrait venir vers 21h.

R : Des changements interviennent en ce qui concerne la police municipale avec l'arrivée d'un chef et le renforcement prochain des effectifs. De nouvelles plages horaires sont envisageables, une fois la montée en charge terminée (vers septembre).

Q8 : Vibrations créées par le passage du bus rues de la Faisanderie et du Bel air.

R8 : La rue est en très mauvais état et la ville d'Igny refuse de participer financièrement à sa réfection, par ailleurs le coût de ces travaux pourrait atteindre 3 à 400 000 € qui ne sont pas au budget de Palaiseau. Un accord tacite d'Igny a été requis pour la pose de deux bacs à fleurs en entrée et sortie de la rue afin de ralentir le trafic, mais les vibrations causées par le passage des bus vont continuer.

Q9 : Comment rappeler aux riverains le respect de la coupe des haies en mitoyenneté ?

R9 : Si les tentatives de conciliation ont échouées, il ne reste qu'une procédure judiciaire à initier. Un courrier reprenant les règles de voisinage peut être adressé par la mairie au contrevenant, mais puisqu'il ne s'agit pas de l'espace public, aucune action concrète ne sera engagée.

4. Questions diverses :

QD1 : Un radar a été installé provisoirement avenue Schildge, pourquoi, alors que cette rue est peu fréquentée ?

RD1 : Les mesures de vitesse en différents endroits de la ville servent à des statistiques et au plan de circulation, les radars sont régulièrement changés d'emplacement.

QD2 : Où en est l'éclairage de l'escalier menant de l'impasse des fraisettes à la rue du capitaine Cocart ?

RD2 : Les sentiers sont maintenant éclairés, l'escalier en question est dans le tuyau des travaux à venir.

QD3 : l'escalier qui mène à la boîte aux lettres au coin de la rue de la sablière est en ruines, il est pourtant indispensable compte tenu de la pente à cet endroit.

RD3 : Après une visite sur place, un devis sera rapidement établi pour décision de travaux.

QD4 : Des dealers ont investi les abords de la résidence du parc de l'effort mutuel, que faire ?

Compte rendu validé par le Conseil de quartier

Conseil de quartier LE PILEU

RD4 : Afin de renforcer le dialogue entre la ville, la police municipale, la police nationale et les différents acteurs de la sécurité publique, la décision de la municipalité est de créer un Comité local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) regroupant en réseau l'ensemble des acteurs concernés sur le territoire. En amont doit être lancé un diagnostic local de sécurité, pour cartographier les risques et faire ressortir les solutions à apporter. (Palaiseau Mag 190 de novembre 2014).

Ce plan est en cours avec l'installation à venir de caméras de vidéo-surveillance dans les points les plus sensibles.

QD5 : Les transports en commun restent une préoccupation constante des habitants du quartier du Pileu, en particulier concernant la régularité et la fréquence des bus de la ligne 15.

RD5 : Ce problème concerne tous les quartiers isolés mais le problème est particulièrement complexe, les strates de décision nombreuses (dont le STIF) et des questions de coût comme de flux se posent.

Intervention de M Cordier (élu communautaire à la CAPS) :

Pour augmenter le nombre des bus qui circulent sur la ligne il faut être certains qu'il y aura des clients. Aussi l'arrivée de nouveaux habitants, à Igny par exemple, conditionne le renforcement de la ligne 15. Deux bus supplémentaires sont prévus pour le moment.

Un travail est en cours au niveau de la CAPS pour la généralisation des SAEI (système d'aide à l'exploitation et à l'information).

QD6 : Quel avenir pour le marché du Pileu après les informations données par M le Maire lors du café rencontre du 7 mars dernier à la MDQ ?

RD6 : Ce marché est peu attractif et peu fréquenté. Sa remise sur pied nécessiterait beaucoup de temps et d'efforts, sans pour autant de garantie de succès. Avec la mise en place d'un nouveau marché à l'éco quartier Camille Claudel, il semble opportun de réfléchir à la fermeture de ce marché. Pour autant la destination de ce bâtiment reste en débat. Une commission spécifique pourrait prendre en charge ce dossier.

Création de la commission marché du Pileu approuvée par le CQ

Membres : M. Denis Felicite-Zulma, Mme Renée Leborgne, M. Xuân Dan Nghiem, Mme Monique Deletre, Mme Geneviève Tardieu, Mme Monique Mantzer, Mme Gisèle Durelle, Le rapporteur n'est pas encore nommé

5. Ordre du jour de la prochaine réunion et date :

Date proposée : le Lundi 18 mai à 20h30

Compte rendu validé par le Conseil de quartier

Réunion du LUNDI 23 MARS 2015
Version N°3

Conseil de quartier LE PILEU

Ordre du jour :

Validation du compte rendu du 23 mars 2015

Rapport des commissions circulation, sécurité et stationnement, marché du Pileu

Communication des délégués à la commission investissement inter quartiers et débat

Questions diverses

La séance est levée à 23h30

Compte rendu validé par le Conseil de quartier

**Réunion du LUNDI 23 MARS 2015
Version N°3**